

CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DE VENTE TRAVEL EUROPE

La réservation d'un des nos programme implique l'acceptation des conditions de vente suivantes :

1. Prix

Tous les prix indiqués sont donnés en Euros. Pour les circuits, séjours, excursions et prestations, ils s'entendent par personne pour la formule choisie. Nos prix sont nets de toute commission sur la base d'une chambre double et comprennent tous les services indiqués. Nous attirons votre attention sur le fait que les frais d'autoroute, péages et boissons (sauf mention particulière) ne sont pas compris dans nos prix. Lorsque les boissons sont incluses, il s'agit pour chaque personne et pour les repas concernés de : 20 cl de vin (ou 25 cl en Autriche et sur la Corse) ou 1/3 l de bière ou 25 cl de jus de fruit ou une eau minérale (sauf mention particulière). Pour garantir ces prix, un minimum de participants est obligatoire (selon tableau des prix). Les prix indiqués sont valables du 1er avril 2012 au 31 octobre 2012 pour les programmes été 2012, du 01 novembre 2012 au 31 mars 2013 pour les programmes hiver 2012/13 ou du 1er avril 2013 au 31 octobre 2013 pour les programmes été 2013.

1.1 Plusieurs hôtels appliquent des suppléments pour les jours fériés, pendant les congrès internationaux ou autres événements majeurs (normalement 10 à 30 % du prix total). Les jours fériés les plus importants en 2012 sont par exemple : l'Ascension : du 17 au 20 mai 2012, la Pentecôte : du 25 mai au 28 mai 2012, la Fête Dieu : du 07 au 10 juin 2012 et en 2013 l'Ascension : du 09 au 12 mai 2013, la Pentecôte : du 16 mai au 20 mai 2013, la Fête Dieu : du 30 mai au 02 juin 2013. Travel Europe se réserve le droit d'augmenter les prix indiqués ou/et de modifier les conditions de réservation en cas d'événements majeurs (par ex. Grand Prix Formule 1) et aux dates des grands congrès.

Séjours de courte durée : des suppléments sont applicables pour les séjours de courte durée (jusqu'à 3 nuits). Pour certaines prestations gratuites offertes par les hôtels (par ex. soirée dansante avec musiciens) une durée de séjour de 4 nuits minimum est nécessaire.

1.2 Les catégories d'hôtel indiquées correspondent aux catégories officielles attribuées par les autorités compétentes du pays. Il est possible que les prestations rattachées à une catégorie hôtelière dans un pays ne correspondent pas aux prestations d'un hôtel de même catégorie dans le pays d'accueil. Nous nous réservons cependant le droit d'indiquer une catégorie différente si nous le jugeons nécessaire.

1.3 Gratuités : en règle générale, Travel Europe accorde 1 gratuité en chambre single pour 20 clients payants. Nous ne pouvons pas accorder de gratuités pour le transport aérien ainsi que pour nos programmations charter (sauf mention contraire).

1.4 Réductions enfants : les enfants bénéficient d'une réduction pour l'hébergement (et non pas pour les autres prestations) à condition qu'ils partagent la chambre de 2 participants payant le plein tarif. Les réductions suivantes sont applicables - sauf mention contraire (par ex. hôtels en Croatie) :

- 0-1,99 ans 100 % de réduction
- 2-5,99 ans 50 % de réduction
- 6 -11,99 ans 25 % de réduction

Afin d'obtenir la réduction enfant, la date de naissance de celui-ci doit apparaître sur chaque liste des chambres.

1.5 Le forfait d'excursions au Tyrol ne peut être réservé qu'en combinaison avec un séjour dans l'un de nos hôtels. Vous pouvez organiser vos excursions et visites selon vos désirs mais nous nous réservons la possibilité d'adapter les horaires et les jours de visite aux disponibilités et obligations des prestataires.

Validité de notre forfait d'excursions 2012 : du 16 avril au 31 octobre 2012

Validité de notre forfait d'excursions 2013 : du 15 avril au 31 octobre 2013

Notez, s'il vous plaît, les périodes d'ouverture de certains prestataires dont la saison est plus courte. Adressez-vous à nos collaborateurs qui sont à votre entière disposition pour réaliser un voyage parfait.

1.6 Billets d'entrée : afin de garantir des places pour les grandes manifestations musicales, il est possible que nous soyons obligés d'acheter des billets dans des bureaux de vente. Par conséquent, les tarifs peuvent être supérieurs à la valeur faciale de vos billets.

1.7 Variation des taux de change : les tarifs indiqués dans les brochures sont calculés en fonction des taux de change en vigueur au moment de l'impression de la brochure. En cas de fluctuation de ces taux de change, Travel Europe se réserve le droit de modifier les tarifs. Vous serez informé de l'incidence sur le prix de vente annoncé au minimum 30 jours avant le départ. Sans réponse de votre part sous les 8 jours suivants l'information de modification tarifaire, l'augmentation sera considérée comme acceptée. La part des prestations qui sont facturées en devises par nos partenaires représente une part entre 40 % et 70 % du coût total du voyage.

1.8 Prix programmes charter du 01 avril 2012 au 31 octobre 2012

Nos prix sont établis en fonction des cours suivants :

- Prix du pétrole à USD 110,00 par baril
- € 1 = USD 1,40

Madère :**Taux : USD 110 / baril et € 1 = USD 1,40**

Prix du pétrole : nos prix sont garantis jusqu'à un prix maximum de USD 110 par baril de pétrole brut. En cas de hausse du prix de pétrole brut, nous facturerons un supplément de € 1,05 par personne et par USD 1 d'augmentation du prix du pétrole au-delà de USD 110. Ce supplément pourrait être revus à la hausse, au-delà des cours indiqués ci-dessus. Exemple : le baril de pétrole revenant à USD 120 impliquerait un supplément de € 10,50 par personne. Si le cours est sous la barre des USD 110 par baril, Travel Europe n'appliquera pas de réduction. Taux de change : nos prix sont garantis jusqu'au taux de change de USD 1,40 = € 1. Si le cours de l'USD par rapport à l'Euro tombe sous le seuil de USD 1,40 = € 1, nous facturerons un supplément de € 0,63 par tranche de USD 0,01. Exemple : le cours de l'USD par rapport à l'Euro tombe à USD 1,30 = € 1, nous facturerons € 6,30 par personne. Si le cours de l'USD par rapport à l'Euro dépasse le seuil de USD 1,40 = € 1, Travel Europe n'appliquera pas de réduction.

Jordanie et Israël :**Taux : USD 110 / baril et € 1 = USD 1,40**

Prix du pétrole : nos prix sont garantis jusqu'à un prix maximum de USD 110 par baril de pétrole brut. En cas de hausse du prix de pétrole brut, nous facturerons un supplément de € 1,45 par personne et par USD 1 d'augmentation du prix du pétrole au-delà de USD 110. Ce supplément pourrait être revus à la hausse, au-delà des cours indiqués ci-dessus. Exemple : le baril de pétrole revenant à USD 120 impliquerait un supplément de € 14,50 par personne. Si le cours est sous la barre des USD 110 par baril, Travel Europe n'appliquera pas de réduction. Taux de change : nos prix sont garantis jusqu'au taux de change de USD 1,40 = € 1. Si le cours de l'USD par rapport à l'Euro tombe sous le seuil de USD 1,40 = € 1, nous facturerons un supplément de € 0,87 par tranche de USD 0,01. Exemple : le cours de l'USD par rapport à l'Euro tombe à USD 1,30 = € 1, nous facturerons € 8,70 par personne. Si le cours de l'USD par rapport à l'Euro dépasse le seuil de USD 1,40 = € 1, Travel Europe n'appliquera pas de réduction.

Autres destinations :**Taux : USD 110 / baril et € 1 = USD 1,40**

Prix du pétrole : nos prix sont garantis jusqu'à un prix maximum de USD 110 par baril de pétrole brut. En cas de hausse du prix de pétrole brut, nous facturerons un supplément de € 0,75 par personne et par USD 1 d'augmentation du prix du pétrole au-delà de USD 110. Ce supplément pourrait être revus à la hausse, au-delà des cours indiqués. Exemple : le baril de pétrole revenant à USD 120 impliquerait un supplément de € 7,50 par personne. Si le cours est sous la barre des USD 110 Travel Europe n'appliquera pas de réduction. Taux de change : nos prix sont garantis jusqu'au taux de change de USD 1,40 = € 1. Si le taux de change de l'USD par rapport à l'Euro tombe sous le seuil de USD 1,40 = € 1, nous facturerons un supplément de € 0,45 par tranche de USD 0,01. Exemple : le taux de change de l'USD par rapport à l'Euro tombe à USD 1,30 = € 1, nous facturerons € 4,50 par personne. Si le taux de change de l'USD par rapport à l'Euro dépasse le seuil de USD 1,40 = € 1, Travel Europe n'appliquera pas de réduction.

1.9 Prix programmes charter du 01 novembre 2012 au 31 octobre 2013

Nos prix sont établis en fonction des cours suivants :

- Prix du pétrole à USD 120,00 par baril
- € 1 = USD 1,36

Madère :**Taux : USD 120 / baril et € 1 = USD 1,36**

Prix du pétrole : nos prix sont garantis jusqu'à un prix maximum de USD 120 par baril de pétrole brut. En cas de hausse du prix de pétrole brut, nous facturerons un supplément de € 1,05 par personne et par USD 1 d'augmentation du prix du pétrole au-delà de USD 120. Ce supplément pourrait être revus à la hausse, au-delà des cours indiqués ci-dessus. Exemple : le baril de pétrole revenant à USD 130 impliquerait un supplément de € 10,50 par personne. Si le cours est sous la barre des USD 120 par baril, Travel Europe n'appliquera pas de réduction. Taux de change : nos prix sont garantis jusqu'au taux de change de USD 1,36 = € 1. Si le cours de l'USD par rapport à l'Euro tombe sous le seuil de USD 1,36 = € 1, nous facturerons un supplément de € 0,63 par tranche de USD 0,01. Exemple : le cours de l'USD par rapport à l'Euro tombe à USD 1,26 = € 1, nous facturerons € 6,30 par personne. Si le cours de l'USD par rapport à l'Euro dépasse le seuil de USD 1,36 = € 1, Travel Europe n'appliquera pas de réduction.

Jordanie et Israël :**Taux : USD 120 / baril et € 1 = USD 1,36**

Prix du pétrole : nos prix sont garantis jusqu'à un prix maximum de USD 120 par baril de pétrole brut. En cas de hausse du prix de pétrole brut, nous facturerons un supplément de € 1,45 par personne et par USD 1 d'augmentation du prix du pétrole au-delà de USD 120. Ce supplément pourrait être revus à la hausse, au-delà des cours indiqués ci-dessus. Exemple : le baril de pétrole revenant à USD 130 impliquerait un supplément de € 14,50 par personne. Si le cours est sous la barre des USD 120 par baril, Travel Europe n'appliquera pas de réduction. Taux de change : nos prix sont garantis jusqu'au taux de change de USD 1,36 = € 1. Si le cours de l'USD par rapport à l'Euro tombe sous le seuil de USD 1,36 = € 1, nous facturerons un supplément de € 0,87 par tranche de USD 0,01. Exemple : le cours de l'USD par rapport à l'Euro tombe à USD 1,26 = € 1, nous facturerons € 8,70 par personne. Si le cours de l'USD par rapport à l'Euro dépasse le seuil de USD 1,36 = € 1, Travel Europe n'appliquera pas de réduction.

Autres destinations :

Taux : USD 120 / baril et € 1 = USD 1,36

Prix du pétrole : nos prix sont garantis jusqu'à un prix maximum de USD 120 par baril de pétrole brut. En cas de hausse du prix du pétrole brut, nous facturerons un supplément de € 0,75 par personne et par USD 1 d'augmentation du prix du pétrole au-delà de USD 120. Ce supplément pourrait être revus à la hausse, au-delà des cours indiqués. Exemple : le baril de pétrole revenant à USD 130 impliquerait un supplément € 7,50 par personne. Si le cours est sous la barre des USD 120 Travel Europe n'appliquera pas de réduction. Taux de change : nos prix sont garantis jusqu'au taux de change de USD 1,36 = € 1. Si le taux de change de l'USD par rapport à l'Euro tombe sous le seuil de USD 1,36 = € 1, nous facturerons un supplément de 0,45 par tranche de USD 0,01. Exemple : le taux de change de l'USD par rapport à l'Euro tombe à USD 1,26 = € 1, nous facturerons € 4,50 par personne. Si le taux de change de l'USD par rapport à l'Euro dépasse le seuil de USD 1,36 = € 1, Travel Europe n'appliquera pas de réduction.

2. Annulation

2.1 Frais d'annulation des prestations terrestres (hôtels, séjours et circuits) : en cas d'annulation totale du groupe, les frais suivants seront facturés :

- plus de 30 jours avant la date d'arrivée du groupe et si le nombre de participants n'avait pas été encore confirmé : facturation de nos frais éventuels
- plus de 30 jours avant la date d'arrivée du groupe et si le nombre des participants avait déjà été confirmé : 25 % du prix total du voyage
- entre 29 et 14 jours avant la date d'arrivée du groupe : 25 % du prix total du voyage
- entre 13 et 4 jours avant la date d'arrivée du groupe : 65 % du prix total du voyage
- moins de 3 jours avant la date d'arrivée du groupe : 80 % du prix total du voyage

Lors de certains événements particuliers, par ex. Nouvel An, nous nous réservons le droit de vous demander un acompte, qui ne sera pas remboursable en cas d'annulation du groupe. En outre, Travel Europe se réserve le droit d'appliquer des barèmes de frais d'annulation plus importants pour certains événements et certaines périodes plus compliquées.

2.2 Conditions particulières pour les forfaits sur vols charters :

Sur demande, nous accordons une option sans engagement pour nos produits sur vols charter. Cette option peut être maintenue tant que la situation des réservations le permet. Lorsque cette situation l'exige, notre client doit confirmer son engagement par une réservation définitive ou accepter l'annulation de l'option. Dès confirmation, la réservation définitive est enregistrée ferme et le client accepte les frais d'annulation suivants :

- Aucun frais jusqu'à 60 jours avant le départ pour les réservations de groupes, sauf accords spéciaux
- Annulation entre 30 et 60 jours avant le départ :
 - Pour l'annulation du groupe entier, nous facturons au moins le coût du vol pour les sièges non vendus, avec un minimum de € 200 par personne
 - Pour une annulation de plus de 20 % des sièges réservés : € 20 par personne.
 - Pour une annulation inférieure ou égale à 20 % des sièges réservés, nous ne facturons pas de frais d'annulation.
- Annulation entre 21 et 30 jours avant le départ : 25 % du prix total du voyage.
- Annulation entre 20 et 8 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage.
- Annulation entre 7 et 2 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage.
- Annulation 1 jour avant le départ, le jour du départ ou « No show » : 100 % du prix total du voyage.

Tous les horaires des vols seront communiqués au plus tôt 2 semaines avant la date du voyage. Des modifications après ces dates sont possibles dans certains cas. Les vols sont en règle générale des vols directs, mais il peut parfois y avoir des escales.

2.3 Frais d'annulation de vols réservés sur des lignes régulières pour toute confirmation de vol réservé sur lignes régulières, il sera parfois demandé un acompte sur le prix du vol. En cas d'annulation, le montant des frais d'annulation perçus sera le suivant : Si l'annulation intervient :

- avant J-90 : 10 % de frais de réservation.
- entre J-89 et J-60 : 10 % du prix du vol.
- entre J-59 et J-15 : 75 % du prix total du voyage.
- après J-14 : 100 % du prix total du voyage.

Un ticket émis ne peut pas être remboursé.

2.4 Si plusieurs vols partent du même aéroport le même jour, nous essayons en priorité de mettre les clients d'un même groupe dans un seul avion mais nous ne pouvons le garantir. Un supplément de 10 % sur le coût du transport aérien sera demandé à un groupe exigeant d'embarquer sur un même appareil, de même s'il exige des horaires garantis.

2.5 En cas de grève, autre événement inattendu ou perturbations, nous entreprendrons tout afin de réaliser le voyage (par exemple nous transporterons les clients vers un autre aéroport). Ainsi des événements de ce genre ne peuvent pas être un motif d'annulation par le client. En aucun cas Travel Europe ne peut être tenu responsable des préjudices causés

3. Paiement

Le montant total du voyage doit être payé soit en liquide lors de l'arrivée, soit par virement maximum deux semaines et minimum un jour avant l'arrivée du groupe. Tous les virements doivent être effectués en montant net et sans frais pour Travel Europe. Au cas où un précédent voyage n'aurait pas été réglé dans sa totalité, la somme versée sera tout d'abord utilisée pour couvrir les dettes auprès de Travel Europe. Selon le décret autrichien relatif à l'assurance des agences de voyage (Reisebüroversicherungsordnung), le capital du client est assuré comme suit : L'acompte est à verser au plus tôt à onze mois du dernier jour du voyage. La somme due est de 10 % du montant du voyage. Le reste du montant du voyage est à verser au plus tôt deux semaines avant le premier jour du voyage, au moment de la remise des documents de voyage au voyageurs. Tout acompte et règlement du solde dépassant

les montants indiqués ci-dessus et ayant été effectué avant les délais indiqués n'est pas revendiqué et n'est pas non plus plus couvert par l'assurance.

4. Modifications

4.1 Nombre de participants

4.1.1 Programmes avec vols charters et autocaristes : il est convenu que nous recevions l'état des ventes 90 jours avant l'arrivée du groupe. La liste nominative des clients (« rooming list ») (à +/- 10 %) doit nous parvenir au plus tard 35 jours avant l'arrivée du groupe.

4.1.2 Un état des ventes actualisé doit nous parvenir toutes les deux semaines. Si cette liste ainsi que les renseignements mentionnés aux paragraphes 4.1.1 et ne nous parvenaient pas, nous supposerions que le nombre de participants du groupe est inférieur au nombre réservé à l'origine et nous nous réserverions le droit de diminuer le nombre de participants du groupe.

4.2 Prestations du programme : les dates des différentes excursions et des soirées peuvent être modifiées sans altérer les prestations du programme. Nous nous permettons de vous signaler également que des changements, même de faible importance, peuvent intervenir dans le déroulement des prestations. Il est clair cependant que toutes les prestations confirmées de notre part auront lieu. Par ailleurs, dans le cas où une organisation de programme ne pourrait avoir lieu pour des raisons climatiques ou de force majeure, nous organiserions si possible un programme de remplacement.

4.2.1 Les prestations facultatives ou en option proposées par Travel Europe exigent parfois un nombre minimum de participants pour être réalisées (selon la prestation). Si le nombre suffisant n'est pas atteint, Travel Europe se réserve le droit d'annuler la prestation à court terme.

4.3 Les kilométrages sont calculés de l'arrivée du 1er jour au départ du dernier jour et ne sont donnés qu'à titre indicatif.

5. Chambres

5.1 Chambres individuelles : la demande de chambres individuelles ne peut être satisfaite que dans la mesure de leur disponibilité, qui est limitée. Bien qu'il y ait un supplément pour les chambres individuelles, celles-ci sont souvent plus petites et moins confortables que les chambres doubles. Au maximum 10 % du nombre de participants inscrites pour chaque groupe peut être réservé en chambres individuelles. Au-delà, des chambres doubles peuvent être proposées à usage single et dans ce cas, il conviendra de multiplier par 2 le prix de base du supplément chambre individuelle.

5.2 Chambres à deux lits : sur demande, les hôtels proposés par Travel Europe mettent à disposition des chambres à deux lits. Cependant, veuillez noter que nous ne pouvons garantir la disponibilité de lits séparés car souvent les hôtels ne disposent que d'un nombre très restreint de chambres à deux lits. Dans de tels cas, l'équipement des chambres nous amène à loger nos clients dans un lit double à deux matelas : il ne peut résulter un dédommagement pour avoir été logé ainsi.

6. Litiges

Tout litige qui n'aurait pu être réglé à l'amiable sera exclusivement porté devant les tribunaux compétents à Innsbruck. Les dispositions applicables sont celles prévues par la loi autrichienne. Pour être recevable, toute réclamation devra être formulée au plus tard 30 jours après le départ du groupe.

7. Nous ne sommes en aucun cas responsables d'erreurs de contenu, de fautes de frappe ou d'impression.

8. Garantie financière

En cas d'insolvabilité de l'organisateur de voyages, les règlements des clients de Travel Europe ainsi que les dépenses éventuelles liées à un rapatriement ont pris en charge par la garantie bancaire Sparkasse Schwaz (numéro de garantie 316702). Les demandes de prise en charge sont à envoyer dans un délai de 8 semaines à :

Europäische Reiseversicherung AG - Kratochwjlestraße 4 - Vienne
Tél : +43 (0) 1 317 25 00 - Fax : +43 (0) 1/317 25 00 199 (liquidateur)
Passé le délai de 8 semaines, la garantie ne s'applique plus.

L'inscription de la société Travel Europe au registre des organisateurs de voyages du ministère fédéral autrichien des finances a été faite selon la législation en vigueur. N° d'enregistrement : 1998/0079 - N° licence de Travel Europe : 12241/1a.